

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal Du mardi 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle.  
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)**: Mmes BEFFY Stéphanie, STEHLY Audrey

**Délégation de pouvoir** : Mme BEFFY Stéphanie à BILLAMBOZ Jean-Xavier, Mme STEHLY Audrey à PRILLARD Angèle

Un scrutin a eu lieu, Mme PIGUET Colette ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) **URBANSIME** :

- DPU 19 bis Grande Rue – parcelle AB 363 et voie de Pugey
- Numérotation voie de Chenecey
- Vente parcelle communale ZH n°294 Chemin des Vaches
- Point SCOT

2) **VOIRIES** : projet d'aménagement Rue du Tilleul, rue des Ecoles, rue de la Mairie

3) **FINANCES** :

- Passage à la M57
- Renouvellement groupement statutaire des agents communaux

4) **PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS**

- Point sur les résultats des consultations concernant les travaux de restauration des vestiges et surveillance archéologique

5) **LOGEMENT COMMUNAL** :

- Remboursement Caution Arnaud GAILLARD
- Location box communal
- Avancement de la procédure concernant le sinistre de l'appartement n°2

6) **BOIS** : vente des bois coupés au château

7) **COMMISSION CADRE DE VIE** :

- Bilan chantier participatif 24/09/2022
- Agenda 2023 et modalité temps convivial pour les Aînés

8) **POINTS DIVERS**

- Convention de mise à disposition de l'Eglise
- Remboursement avance de fonds
- Point Néolia
- Composteur de village
- Chauffage salle polyvalente

- Election Angèle PRILLARD, 9ème vice-présidente de la CCLL en charge des transferts de compétences eau potable et assainissement collectif

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- La mise en valeur du Patrimoine Castelmontois – consultation graphisme
- La convention Fondation du Patrimoine
- La convention pâturage au Château

Le conseil municipal est d'accord pour l'ajout de ces points.

---

### **1) URBANSIME :**

#### **- Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption – Parcelle ZH n°363**

Maître Olivier ZEDET, notaire à BESANÇON, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée ZH n°363, lieudit « 19 bis Grande Rue ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 13 voix pour** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

#### **- Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption – Parcelles ZH n°185 et ZH n°186**

Maître Caroline ZEDET, notaire à ORNANS, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur les parcelles cadastrées ZH n°185 et ZH n°186, lieudit « Voie de Pugey ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 13 voix pour** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

#### **- Numérotation voie de Chenecey**

Madame la Maire rappelle aux membres présents que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles* ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le numérotage des nouvelles habitations.

Mme le Maire présente et propose au conseil municipal la numérotation suivante pour la parcelle ZH n°122 ne disposant pas de numérotation à ce jour :

- Parcelle n° 122 : n°1 Chemin de Chenecey

Le Conseil Municipal, **par 12 voix pour** (M. PETERLÉ Gaston ne prend pas part au vote), valide la proposition de numérotation de la construction référencée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Vente parcelle communale ZH n°294 Chemin des Vaches** : reporté au conseil municipal de novembre
- **Point SCOT** : reporté au conseil municipal de novembre

## 2) **VOIRIES** : projet d'aménagement Rue du tilleul, rue des écoles, rue de la mairie

M. Guillaume LOPES, 2eme adjoint en charge de la voirie, présente le projet d'aménagement de la rue du Tilleul, rue des Ecoles et rue de la Mairie qui sera réalisé en 2023. Le projet consiste à réaliser un cheminement piéton sur la boucle constitué de la rue du Tilleul du bar épicerie au croisement avec la rue des Ecole, le long de la rue des Ecoles et le long de la rue de la Mairie. Lors du conseil municipal de novembre, le chiffrage opérationnel sera présenté par le maître d'œuvre. Les riverains seront tous rencontrés pour leur présenter les plans d'aménagement d'ici à la fin de l'année 2022.

## 3) **FINANCES** :

### - **Passage à la M 57**

Mme le Maire explique que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la DGCL et DGFIP en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, donne son accord pour adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le référentiel M57 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 de la commune de Montrond-le-Château pour le budget principal.

### - **Renouvellement groupement statutaire des agents communaux**

Mme le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de MONTROND LE CHATEAU de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Le conseil municipal, décide **par 13 voix pour**, d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
  - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :  
taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
  - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :  
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la commune de MONTROND LE CHATEAU.
- autorise :
  - Son maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
  - Son maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
  - Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

#### **4) PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS**

Point sur les résultats des consultations concernant les travaux de restauration des vestiges et surveillance archéologique :

##### **Attribution de marché - restauration des vestiges du Château**

Mme le Maire rend compte des résultats de la consultation des entreprises concernant le marché de prestation de services pour la restauration et la consolidation des ruines du Château.

Une seule offre est parvenue, à savoir l'offre de l'Association Patrimoine Insertion 25 pour un montant unitaire pour 1 heure d'insertion et de qualification professionnelle de 18.70 € HT (pas d'assujettissement à la TVA) comprenant le coût des contrats aidés, de l'encadrement, de l'accompagnement socio-professionnel, les frais de gestion, de location de matériel, de la formation, le coût des matériaux et des dispositifs de sécurité.

Dans le cadre du marché à bons de commande, les montants minimum et maximum de commande pour la durée du marché (tranche 1, année 2023), sont de minimum 50 000 € et maximum 181 500 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché avec API, sise à Besançon.

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.

## **Attribution de marché - Surveillance archéologique**

Mme le Maire rend compte des résultats de la consultation des entreprises concernant la prestation de surveillance archéologique pour la tranche 1 « année 2023 » des travaux de restauration du Château :

- Atelier d'archéologie Alpine - 521 Route de Banges -74540 ALLEVES : pas de réponse
- Centre d'études médiévales Saint Germain- 3 place du Coche d'eau - 89 000 Auxerre : pas de réponse
- Agence EVEHA Dijon - 13 Rue Louis Lumière- 21 160 Marsannay La Côte pour un montant de 36 965 € HT soit 44 358 € TTC

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise EVEHA pour la surveillance archéologique de la tranche numéro 1 « année 2023 » pour un montant de 36 965 € HT soit 44 358 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec EVEHA sise à Dijon pour un montant de 36 965 € HT soit 44 358 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.

## **Fondation du Patrimoine – signature convention**

Mme le Maire explique la convention entre la Commune et la Fondation du Patrimoine. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Mme le Maire rappelle que les parties décident de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer les vestiges du Château de Montrond le Château.

Le coût des travaux s'élève à 1 226 377 euros HT sur la période 2023-2027. Ce projet de restauration des vestiges fait l'objet de demandes de financement auprès de l'Etat, la Région, le Département et la Fondation du Patrimoine.

La présente convention avec la Fondation du Patrimoine est conclue pour une durée maximale de 5 ans à compter de sa signature. Les frais de gestion sont évalués à 6 % du montant des dons reçus.

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.

Après échanges, le conseil municipal, **par 13 voix pour**, autorise le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.

## **Mise en valeur du Patrimoine Castelmontois – consultation graphisme**

Mme le Maire explique avoir sollicité Mme JAULT Géraldine, micro-entrepreneur Artisan à Montrond le Château, pour un devis concernant la mise en forme graphique de 7 panneaux d'information. Le devis s'élève à 460 € TTC.

Considérant les tarifs de l'entreprise Pic Bois pour la remise graphique des schémas de coupes des gouffres, Mme le Maire signera le devis proposé par Mme JAULT.

## **Pâturage au Château**

Mme le Maire explique que pour faciliter l'entretien des parcelles D64, D65, D463, D464 situées sur l'espace naturel sensible (ENS) pour lequel le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) assure un appui technique et scientifique auprès de la commune, une convention d'occupation

précaire avait été signée en 2021 avec le centre équestre du village. Au regard de l'enfrichement de la zone dite de « l'esplanade du Château », Mme le Maire propose de mettre fin à la convention précaire avec le centre équestre et de mettre en place une convention avec M. FOURQUET Etienne pour qu'il fasse pâturer ses animaux (chèvres, moutons) et demande au conseil municipal, l'autorisation de signer la convention précaire avec celui-ci.

Elle précise que Mme Anna MARTIN a été informée de cette modification.

Après échanges, le conseil municipal, **par 13 voix pour**, donne l'autorisation à Mme le Maire de signer la convention précaire sur les parcelles D64, D65, D463, D464.

## **5) LOGEMENT COMMUNAL**

### **- Remboursement Caution Arnaud GAILLARD**

Mme le Maire explique que M. Arnaud GAILLARD a quitté le logement communal le 30/09/2022.

Au regard de l'état des lieux réalisé, Mme le Maire sollicite le remboursement de la caution initiale.

Le conseil municipal accepte, **par 12 voix pour** (M. GAILLARD Alexandre ne prend pas part au vote), le remboursement de la caution à M. Arnaud GAILLARD de 215,40 € correspondant à un mois du loyer initial.

### **- Location box communal**

Mme le Maire fait part de la demande de Mme GAUBERT Aurélie, habitante à Montrond le Château qui cherche un local à louer pour stocker du matériel.

Mme le Maire propose de lui louer 1 box situé dans l'ancienne fromagerie au 4 rue de l'Eglise au prix de 20 euros/mois pour 1 box. Le contrat sera établi pour 12 mois soit pour un total de 240 euros/an.

Mme le Maire précise que les locataires des logements communaux sont prioritaires pour la location du box ; la location du box de Mme GAUBERT Aurélie sera annulée dès lors qu'un nouveau locataire en fera la demande avec 2 mois de préavis.

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, décide de louer 1 box à Mme GAUBERT Aurélie et autorise Mme le Maire à signer un contrat de location à compter du 01/11/2022.

### **- Avancement de la procédure concernant le sinistre de l'appartement n°2**

M. Vincent COQUIARD explique que l'expert de l'assurance de la municipalité est passé. Il est convenu entre les 2 experts (des assurances du locataire et du propriétaire) de faire procéder à une expertise de la zone de départ du feu dans la cuisine. En parallèle, les devis relatifs aux travaux de remise en état sont en cours.

## **6) BOIS : vente des bois coupés au château**

Mme le Maire explique que suite aux arbres abattus cet été au Château (coupe sanitaire) par l'entreprise GIRARD de Fertans, un lot groupé de grumes appartenant à la commune et à 3 propriétaires privés a été proposé à 2 acheteurs, en vue de recueillir leur offre.

Mme le Maire rappelle les délibérations du 05 avril 2022 du conseil actant les acquisitions des parcelles D 529 (ex propriétaire Mme HUROU), D 533 (ex propriétaire M. TIRODE Pierre) et D 527 (ex propriétaire M. LIDOINE Roger) et les actes de ventes liés, indiquant que le produit des ventes de bois abattus cet été, revient aux propriétaires (clause dans les actes des vente).

M. Vincent COQUIARD, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les propositions des 2 acheteurs sollicités :  
2 acheteurs sollicités :

	Commune	HUROU Germaine	TIRODE Pierre	LIDOINE Roger	Montant total
Société CALVI	5 446 €	255 €	1 622€	1 215 €	8 538 €
SAS Manzoni Frères	5 000 €	250 €	1 600 €	1200 €	8 050 €

Mme le Maire propose de retenir l'offre de la SAS CALVI sise à Ornans pour les grumes appartenant à la commune.

Le conseil municipal, **par 12 voix** (M. LIDOINE Xavier ne prend pas part au vote) choisit la proposition de la SAS CALVI pour un montant total de 8538 € TTC.

## **7) COMMISSION CADRE DE VIE**

### **- Bilan Chantier participatif 24/09/2022**

25 personnes ont participé au chantier du 24/09/2022. Au cours de cette matinée, plusieurs ateliers ont été réalisés :

- Nettoyage esplanade du Château,
- Enlèvement de branchages dans les cônes d'éboulis,
- Nettoyage de la citerne des vignes,
- Coupe d'arbres gênants dans 3 gouffres par les spéléologues

Mme le Maire remercie tous les habitants

### **- Agenda 2023**

- Mise en place des décorations de Noël le 29/11/2022
- Vœux du Maire le 06/01/2023 à 19 h 30
- Temps convivial pour les Aînés le 21/01/2023 de 16 h à 19 h avec animation musicale.

## **8) POINTS DIVERS**

### **- Convention de mise à disposition de l'Eglise**

Depuis plusieurs années, les obsèques des habitants des Monts Ronds, ont lieu au sein de l'Eglise de Montrond le Château en raison de la condamnation d'une partie de l'Eglise de Mérey pour des raisons de sécurité. Depuis cet été, l'Eglise de Mérey est fermée définitivement.

Au vu de la dernière facture de fioul pour remplir la cuve de l'église (861 euros au lieu de 500 euros en 2021) et des travaux réalisés ces dernières semaines afin de mettre en conformité électrique l'église du village (13 000 euros TTC), Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter une participation financière à hauteur de 300 euros/an et d'établir une convention avec la commune des Monts Ronds.

La convention, au-delà de l'aspect financier, permettra également de bien indiquer de ne pas oublier de prévenir la municipalité quand il y a des obsèques car seule la mairie des Monts Ronds dispose des informations des pompes funèbres quand il s'agit d'habitants des Monts Ronds.

Le conseil municipal est d'accord pour solliciter une aide auprès de la commune des Monts Ronds et établir une convention. La commune des Monts Ronds sera sollicitée d'ici la fin de l'année 2022.

- **Remboursement avance de fonds**

Madame le Maire explique que la facture de 18,22 € TTC du 23/09/2022 du Hameau Du Fromage – zone artisanale - 25330 CLERON a été payée directement par M. Pascal PERRIN pour l'achat de fromages pour le chantier participatif du 24/09/2022.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil pour rembourser M. Pascal PERRIN.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide, **par 12 voix pour** (M. PERRIN Pascal ne prend pas part au vote) de rembourser la facture réglée par M. PERRIN Pascal d'un montant de 18,22 € TTC.

- **Point Projet Séniors**

Lors d'une rencontre en mairie le 29/09/2022, le bailleur social Néolia s'est dit intéressé par le projet de construction d'un habitat Séniors sur la commune. Néolia va réaliser une étude concernant la faisabilité du projet et reviendra vers la municipalité d'ici la fin d'année. Pour rappel, la municipalité a déjà rencontré auparavant la société KALIA et l'ADMR pour ce projet. Le choix de l'opérateur qui réalisera le projet se fera prochainement.

- **Composteur de village**

Le SYBERT a proposé à la municipalité de mettre en place à compter du printemps 2023, un composteur de village pour les habitants qui n'ont pas de terrain pour réaliser leur compost. En effet, à compter du 01/01/2024, les déchets organiques ne pourront plus être mis dans les bacs de poubelle gris et la municipalité doit être en mesure de proposer une solution aux habitants. En temps voulu, une réunion sera organisée sur le sujet avec les habitants. Ce composteur sera implanté vers les appartements communaux, rue de l'Eglise.

- **Chauffage salle polyvalente** : Il a été demandé aux associations de pratiquer leurs activités dans la petite salle pour celles qui le pouvaient dans un souci de limiter les consommations énergétiques.

- **Contrôles assainissement**

M. Guillaume LOPES, 2eme adjoint, informe que l'employé communal sera amené prochainement à contrôler les branchements des habitations au réseau d'assainissement collectif. Les habitants seront informés.

- **Travaux Eglise (plus-value devis entreprise Frotev)** : Une plus-value est à prévoir pour la mise en conformité de l'électricité de l'Eglise. Cette plus-value sera prise en charge par la Paroisse.

- **Election Angèle PRILLARD, 9ème vice-présidente de la CCLL en charge des transferts de compétences eau potable et assainissement collectif**

Depuis le 01/10/2022, Mme le Maire informe le conseil qu'elle est en charge d'anticiper les transferts de compétences eau potable et assainissement collectif à la CCLL. Elle travaille donc sur ce sujet avec toutes les communes et les syndicats concernés.

Le prochain conseil se réunira le mardi 15 novembre 2022  
Séance levée à 23 h 50

Angèle PRILLARD  
Le Maire



Numéro de délibération	Objet
DCM n°2022/11-10-01	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption – Parcelles ZH n°185 et ZH n°186



DCM n°2022/11-10-02	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption – Parcelle ZH n°363
DCM n°2022/11-10-03	Numérotation construction sur le territoire communal
DCM n°2022/11-10-04	Finances - Anticipation passage en M57 dès le 01/01/2023
DCM n°2022/11-10-05	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs
DCM n°2022/11-10-06	Attribution de marché : restauration des vestiges du Château
DCM n°2022/11-10-07	Attribution de marché – Surveillance archéologique
DCM n°2022/11-10-08	Fondation du Patrimoine – signature convention
DCM n°2022/11-10-09	Remboursement Caution GAILLARD Arnaud
DCM n°2022/11-10-10	Location de box
DCM n°2022/11-10-11	Vente des bois coupés au Château
DCM n°2022/11-10-12	Pâturage au Château
DCM n°2022/11-10-13	Remboursement avance de fonds

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>
BILLAMBOZ J-Xavier		PERRIN Pascal	
BEFFY Stéphanie	Absente	PETERLÉ Gaston	
COQUIARD Vincent		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	Absente
LOPES Guillaume			

